



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES-MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM-2026-64

SÉANCE MERCREDI 07 OCTOBRE 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

Date de la convocation : 01/10/2026

Notifiée aux élus le : 01/10/2026

Date de l'affichage : 01/10/2026

OBJET : SOLLICITATION D'UN FONDS
DE CONCOURS AUPRÈS DE LA CCTC
POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION
ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU
PARKING P9

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le SEPT OCTOBRE à 15H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Maryline POUGENC, 1^{ère} Adjointe.

PRÉSENTS : Maryline POUGENC – VERNHES Luc – Carine VANDERBISTE – André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Incarnation CHALLEGARD – Cédric BREYSSE – Serge PINQUIER – Nathalie CAVAILLÉ – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS – Catherine BIDE – Jean-Philippe CHARPIN – Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Marine ANJO – Nicole SABATIER – Régis VIANET – André VIGNE – Pascale MOURRUT – Noémie ALBECQ-MEGIAS

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Cédric BONATO – Jean-Alain CASACCI – Mariana GARCIA – Patricia BANCION – Amélie MARTORELL – Christian LAPISARDI – Patricia VAN DER LINDE

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : André MORRA

SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARKING P9

Rapporteur : Cédric BREYSSE, Adjoint au Maire délégué

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC),

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCTC n°2025-03-40 du 27 mars 2025, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours pour ses communes membres et notamment pour la commune d'Aigues-Mortes,

Il est rappelé au conseil municipal que la Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC) a mis en place un fonds de concours, dans des conditions définies dans un règlement associé, destiné à soutenir les projets d'investissement des communes membres ne relevant pas d'une compétence communautaire mais ayant un rayonnement intercommunal, dans la limite de 100 000 € annuel par commune.

Pour l'année 2026, la commune d'Aigues-Mortes souhaite solliciter la mobilisation de ce fonds de concours au soutien du projet de requalification et d'aménagement paysager du parking P9, localisé chemin de Trente Ans.

En effet, l'amélioration des conditions de circulation et le stationnement des véhicules est une problématique majeure du territoire, communal et intercommunal, et du site labellisé Grand Site de France. La fréquentation touristique oblige la commune à travailler sur la capacité et la végétalisation de ses parcs de stationnement, leur localisation, leur intégration dans le Grand Site, en vue de répondre tant aux besoins des habitants que des visiteurs tout en respectant les enjeux de préservation et de mise en valeur de son patrimoine, historique et naturel.

Le projet de requalification et d'aménagement du P9 participe à cette démarche globale de réorganisation du stationnement, visant à encourager les usagers à privilégier les parkings

périphériques du centre-ville, existants ou à créer, en entrée de ville et reliés à des cheminements doux. En effet, le P9 bénéficie d'une localisation privilégiée, en entrée Ouest de ville par le Chemin de la Pataquière et à proximité directe des Remparts, permettant ainsi d'éviter le nœud de circulation situé au pied de la Tour de Constance.

Ce projet est en cours de remaniement, dans son principe, afin d'y prévoir, non plus majoritairement le stationnement des camping-cars actuellement admis au P4, mais bien exclusivement le stationnement de véhicules légers (VL). Il sera conçu dans une logique d'optimisation du stationnement et de cohérence globale, en intégrant le parc actuellement réservé à la CCTC, qui bénéficiera d'un périmètre réservé. Il est également programmé la création d'une aire de service vélo, la création de cheminements doux au sein du parking permettant la promotion des mobilités douces en favorisant les aménagements adaptés aux piétons, aux cyclistes et aux modes de transport alternatifs.

L'ensemble sera conçu sous la forme d'une véritable aire naturelle de stationnement, végétalisée et plantée d'arbres de haute tige, permettant son intégration dans le grand paysage et limitant tout covisibilité vis-à-vis des Remparts.

Son réaménagement et sa requalification visent à :

- Préserver la covisibilité vis-à-vis des Remparts et des grands paysages, en repensant ce parking comme une aire naturelle de stationnement intégrée dans le Grand Site.
- Organiser et optimiser le stationnement sur ce parking actuellement sous utilisé.
- Orienter le flux de véhicules des visiteurs sur un parking dédié et fonctionnel, en retrait de la Cité historique.

Ce projet participe à la mise en œuvre des objectifs et actions définis dans un certain nombre de documents cadres, notamment le schéma directeur de circulation et de stationnement du Syndicat Mixte de Gestion de la Camargue Gardoise. Il fait également écho aux objectifs définis dans le projet de territoire « Terre de Camargue 2030 » adopté par la CCTC, notamment au regard des deux axes suivants :

- Axe 1/ Une authenticité et une identité valorisée :
 - o Valoriser l'identité locale dans les aménagements urbains
- Axe 2/ des dynamiques de développement innovantes :
 - o Développer les modalités alternatives
 - o Renforcer la multimodalité

Ce projet communal répond ainsi à une ambition dont le rayonnement peut être qualifié d'intercommunal, puisqu'il sert des objectifs communs au territoire de Terre de Camargue, au sein du Grand Site de France et de la Camargue Gardoise.

La commune entend donc solliciter le soutien de la CCTC pour ce projet, par l'octroi du fonds de concours à hauteur de 100 000 euros pour l'année 2026, sur la base du montant total du projet actuellement évalué à 1 373 725 € HT (soit 84 420 € HT d'études et 1 289.305 € HT de travaux), selon plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Répartition du financement	Part du financement (env.)
Fonds de concours de la CCTC	100 000 € HT	7.3 %
Région – PITE	200 000 € HT	14.5 %
Département	8 735 € HT	0.7 %
LEADER	34 940 € HT	2.6 %
Commune	1 030 050 € HT	74.9 %
TOTAL	1 373 725 € HT	100%

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** la demande de fonds de concours de la commune d'Aigues-Mortes auprès de la Communauté de communes Terre de Camargue pour le projet d'aménagement et de requalification de l'aire naturelle de stationnement dite « P9 », dans les conditions précitées ;
- **D'autoriser** le Maire ou son Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- **APPROUVE** la demande de fonds de concours de la commune d'Aigues-Mortes auprès de la Communauté de communes Terre de Camargue pour le projet d'aménagement et de requalification de l'aire naturelle de stationnement dite « P9 », dans les conditions précitées ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

15 OCT. 2026

Pour le Maire empêché
Maryline POUGENC, 1^{ère} Adjointe



Résultats du vote :

Délibération 2026-64	SOLlicitation D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA CCTC POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARKING P9	Pour :	22	MAJORITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	7	Christian LAPISARDI – Nicole SABATIER – Régis VIANET – André VIGNE – Patricia VAN DER LINDE - Pascale MOURRUT - Noémie ALBECQ-MEGIAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le 15/10/2026



ID : 030-213000037-20261015-DCM202664-DE